

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 07/12/2020

REFERENCE : MINSANTE N°209

**OBJET : CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE 2020-2021 :
IInde ÉTAPE DE LA MOBILISATION DU STOCK ÉTAT – ES et EHPAD avec PUI**

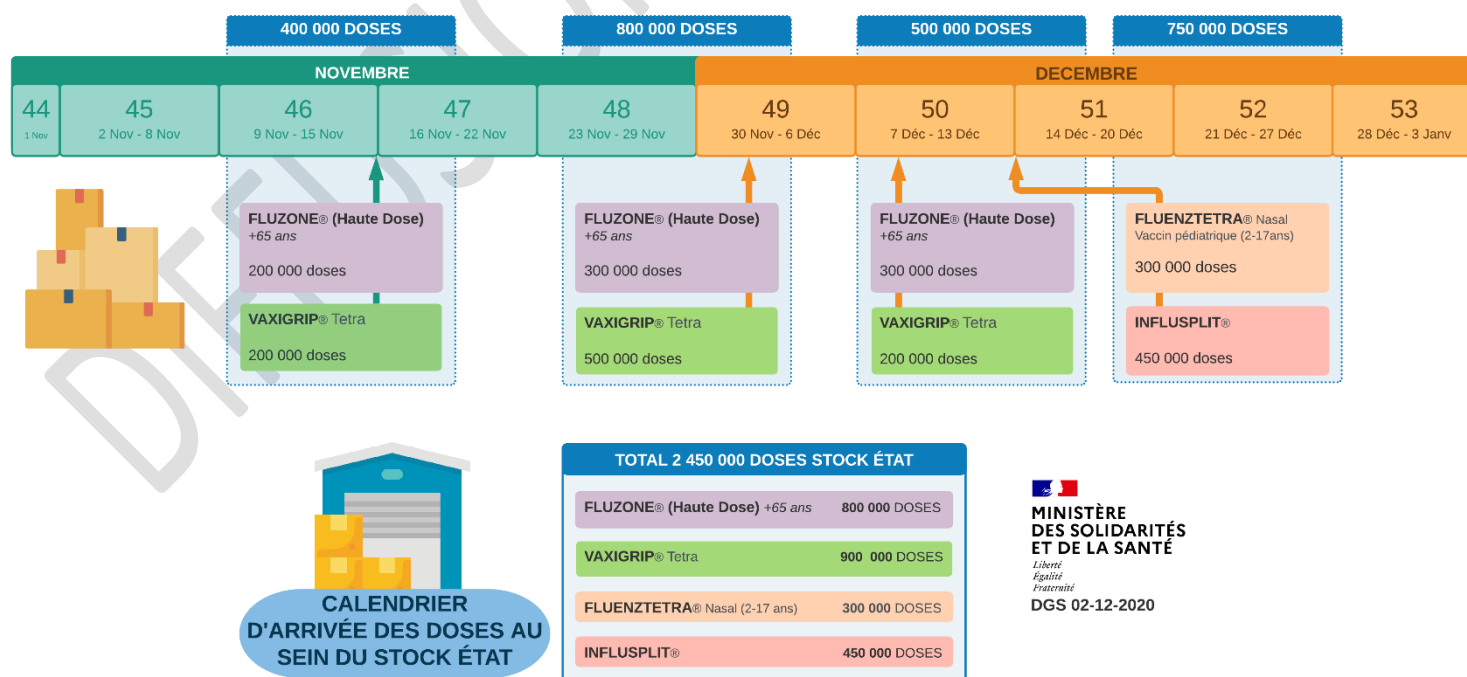
Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est désormais lancée depuis le 13 octobre. Le ministre des solidarités et de la santé a, par [lettre ministérielle publiée au bulletin officiel du Ministère le 26 Novembre 2020](#), prolongé la priorisation de la vaccination au bénéfice des publics et professionnels cibles des recommandations vaccinales, jusqu'à la fin du mois de décembre.

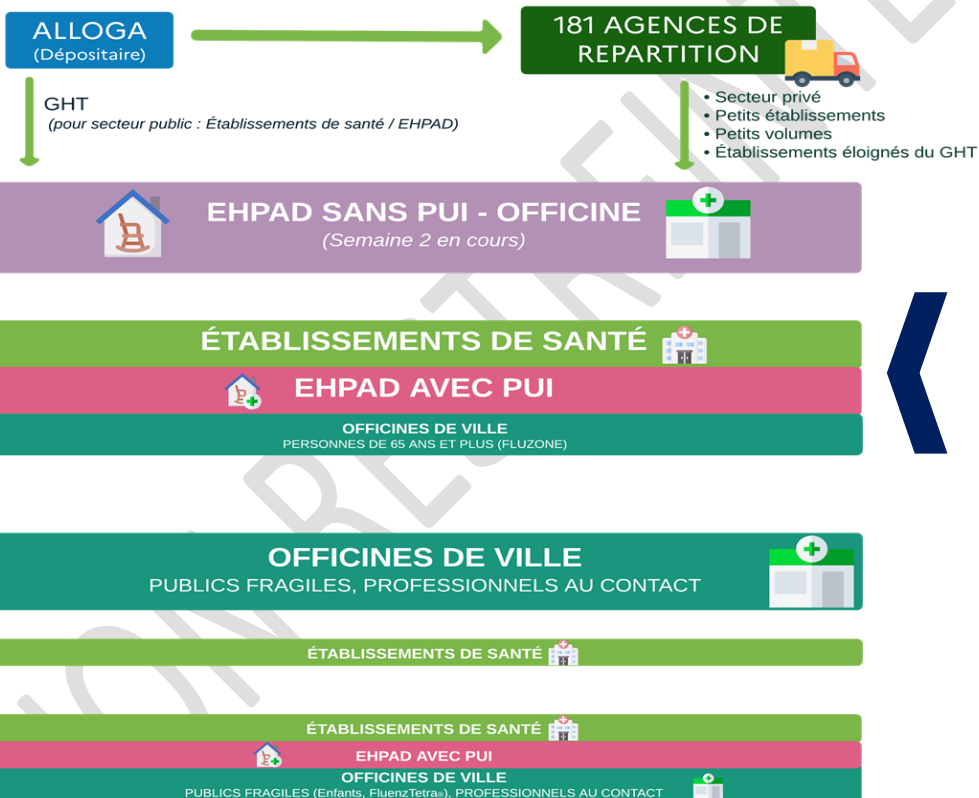
Comme précisé dans le MINSANTÉ n°2020-202 du 21 novembre 2020, 2 450 000 doses de vaccins seront mises à disposition au sein du stock État en plusieurs étapes. Le schéma ci-dessous vous présente le calendrier de mise à disposition de doses dans la stock État actualisé, intégrant l'avancée des dates d'arrivée des doses complémentaires de Fluzone® et de Vaxigrip Tetra®.



Une **première séquence** de mobilisation du stock Etat a permis de répondre aux besoins des **EHPAD ne disposant pas de PUI** pour leurs résidents et leurs professionnels. À date **139 000 doses de vaccins Fluzone®HD** et **79 100 doses de vaccins Vaxigrip®Tetra** ont été mis dans le circuit de distribution en direction des EHPAD sans PUI.

Une **deuxième séquence** de livraison interviendra dès cette semaine (*semaine 50 : 7-13 décembre*) pour permettre de répondre à la demande de vaccination renforcée des professionnels des établissements de santé et des EHPAD avec PUI, ainsi que pour renforcer la vaccination des résidents / patients de 65 ans et plus.

Une **troisième séquence** de livraison en direction des officines de ville sera anticipée, compte tenu de l'avancée du calendrier d'arrivée des doses de vaccins, **dès la semaine du 7 décembre pour la mise à disposition de Fluzone®**, pour répondre aux demandes de vaccinations des personnes âgées de 65 ans et plus et poursuivre l'objectif de renforcer leur couverture vaccinale. Cette livraison correspond à un approvisionnement de **300 000 doses de vaccins Fluzone®**. Elle se poursuivra les semaines suivantes par la mise à disposition des vaccins du stock Etat selon leur date d'arrivée.



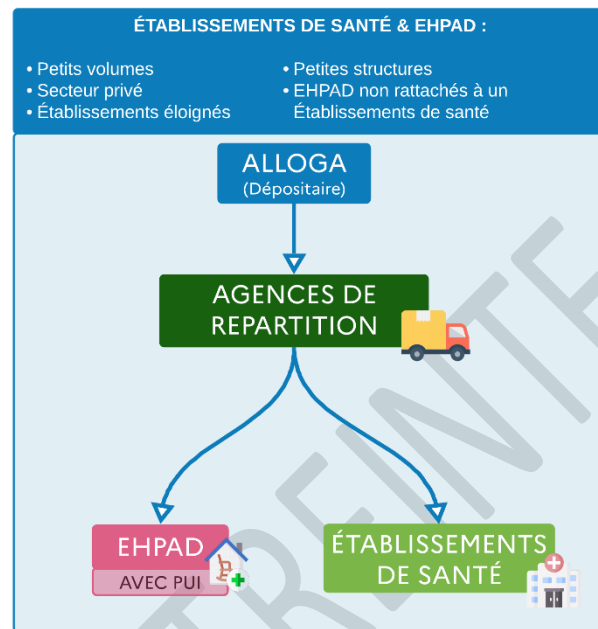
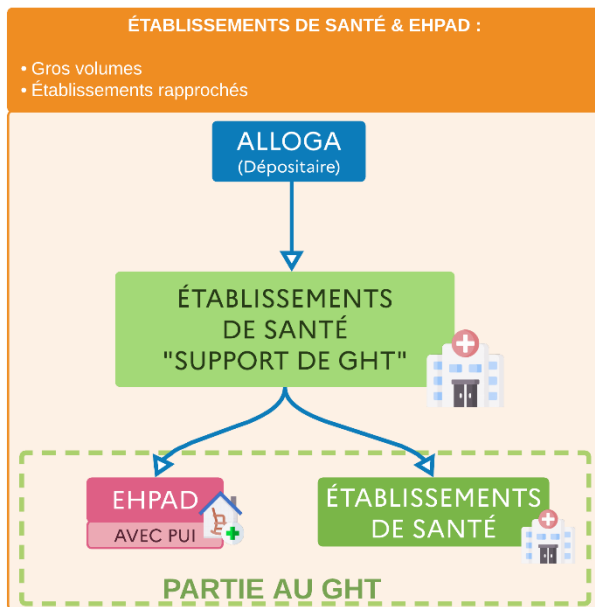
Ce MINSANTÉ a pour objectif de présenter les prochaines étapes de la mobilisation du stock État de vaccins contre la grippe saisonnière notamment concernant la mobilisation du stock État pour les établissements de santé et EHPAD avec PUI.

MODALITES PRATIQUES DE LIVRAISON DE LA SÉQUENCE II DE LA MOBILISATION DU STOCK ÉTAT

1/ Prise en compte des besoins exprimés :

- A partir des enquêtes SOLEN et CNSA effectuées début novembre et pour lesquelles les établissements concernés ont fait connaître leurs besoins en vaccins pour effectuer les premières livraisons.
- A l'issue des premières livraisons, les établissements pourront exprimer leurs besoins complémentaires, à partir du 16 décembre 2020 via la plateforme « e-dispostock » dans laquelle un module complémentaire sera accessible (MINSANTE n°2020-178).
Il est indispensable que les déclarations de ces besoins tiennent compte des doses reçues dans le cadre de la première vague livraison état.

2/ Circuits de livraisons : Afin d'optimiser les flux d'approvisionnement, deux circuits de livraisons sont mobilisés :



3/ Vaccins concernés

Les vaccins du stock Etat mis à disposition sont ceux décrits dans le MARS n°2020-110 :

- **VAXIGRIP® TETRA** (Sanofi Pasteur®) : pour les professionnels cibles des recommandations vaccinales et les personnes cibles.
- **FLUZONE®HD** (Sanofi Pasteur®) : pour les personnes cibles des recommandations vaccinales de 65 ans et plus. Ce vaccin ne doit pas être administré à une personne de moins de 65 ans.

4/ Calendrier

Fin de semaine du 7 décembre (S 50) : Livraison auprès de l'établissement support de GHT pour les établissements de santé et les EHPAD avec PUI membres du GHT

- La livraison sera opérée par Alloga® (Dépositaire de Santé Publique France) ;
- Elle concernera les établissements de santé support de GHT qui seront chargés de répartir les doses entre les établissements de santé et EHPAD parties au GHT. Les quantités livrées seront définies selon les besoins remontés par les établissements et transmises à SpF, Alloga® et aux ARS.

Rôle des ARS dans cette étape :

Les fichiers consolidant les besoins exprimés par les établissements de santé et EHPAD avec PUI de votre région vous seront transmis le lundi 7/12.

- ⇒ Il vous est demandé de transmettre à chaque établissement de santé support de GHT identifié dans les fichiers qui vous seront transmis, les volumes de vaccins demandés par chaque établissement partie au GHT afin que l'établissement support puisse assurer la répartition des doses livrées en fonction des besoins exprimés.

Début de semaine du 14 décembre (S 51) : Livraison des établissements de santé et EHPAD avec PUI non partie à un GHT

- La livraison sera opérée par les grossistes répartiteurs et Alloga® le cas échéant, directement auprès des établissements concernés.

Les livraisons des stocks par les grossistes-répartiteurs ou par le dépositaire ne nécessitent aucune déclaration ou autorisation préalable auprès des Agences Régionales de Santé. Les besoins des établissements ayant été recueillis vis les enquêtes SOLEN et CNSA, et transmis auprès de deux acteurs de livraison.

A l'issue de ces deux premières livraisons, si les établissements de santé et EHPAD avec PUI constatent des besoins complémentaires, ils pourront les saisir dans un module de « e-Dispostock » qui sera ouvert dans le courant de la semaine 51 (16 décembre). Aussi, les ARS veilleront à ce que les PUI qui n'auraient pas encore eu recours à « e-Dispostock » se connectent préalablement à la plateforme.

Aucune commande auprès du dépositaire ou des grossistes répartiteurs n'est à réaliser par les établissements de santé.

Dans un objectif de répondre au plus près des besoins, et concourir ainsi à l'objectif de santé publique d'amélioration de la couverture vaccinale, **il est demandé aux établissements de santé et EHPAD avec PUI de renseigner les quantités réceptionnées lors des livraisons et d'actualiser l'état des stocks dans la plateforme « e-dispostock ».**

Dans le cas où les établissements de santé et EHPAD avec PUI disposeraient d'éventuels surstocks à l'issue de ces livraisons, **le dépannage infrarégional reste à favoriser en lien avec votre connaissance des besoins sur le territoire, et les échanges avec les acteurs concernés.**

Nous vous remercions de votre mobilisation pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie vaccinale au bénéfice des personnes les plus fragiles et du système de santé.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé

Virginie Lasserre

Directrice générale de la cohésion sociale

Signé